



## CONVOCATION OFFICIELLE

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

En application des dispositions statutaires, le Comité central a le plaisir de convoquer les clubs vaudois pour l'Assemblée générale fixée au

**Jeudi 5 juin 2025 à 19h30**

Salle de Montoly, chemin de Montoly 1  
1196 Gland

#### ORDRE DU JOUR DÉFINITIF :

- Dès 19h30**
1. Contrôle du droit de participation, signature de la liste des présences et retrait du matériel de vote.
- Dès 19h45**
2. Adoption de l'ordre du jour.
  3. Nomination de l'organe de contrôle et des scrutateurs.
  4. Rapports administratifs et techniques de la saison 2024-2025.
    - a) Président central
    - b) Commission des arbitres
    - c) Commission technique
    - d) Commission minis
    - e) Commission disciplinaire et de protêts
    - f) Commission de recours (pas de rapport car la Commission n'a pas été saisie).
  5. Approbation des rapports et décharge aux organes de l'AVB.
  6. Admissions, mutations et démissions des clubs.
  7. Propositions de modifications des statuts (art. 12.2 SC).
    - a. Modification du point 26.2
    - b. Modification du point 33.5
    - c. Modification du point 44.2
  8. Propositions du CC et des clubs.

Comité central

    - a. Augmentation des frais d'inscriptions d'équipes.
    - b. Augmentation de la part AVB des licences.

Clubs

    - c. Proposition de Renens Basket concernant les renvois de match.



9. Politique sportive.
10. Présentation du budget général AVB saison 2025-2026.
11. Approbation du budget général AVB saison 2025-2026.
12. Nomination d'un vérificateur suppléant.
13. Nomination du club organisateur de l'AG 2026.
  - Daniel Rey, Président du Pully Lausanne Foxes a proposé son club pour accueillir l'Assemblée générale AVB 2026.
14. Divers.

Conformément à l'art. 17.4, le droit de vote s'exerce par le président de club, le vice-président ou par un membre mandaté, licencié pour la saison en cours, figurant sur la liste des membres du comité valable au début de l'assemblée, pour autant qu'il ne soit pas membre du comité central.

Si la personne déléguée ne répond pas aux exigences ci-dessus, le Club sera considéré comme non représenté.

Le point 11.4 des Statuts centraux précise : Toutes les propositions doivent émaner d'un club ou du Comité central. Les clubs qui souhaitent voir figurer un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale, et de la compétence de celle-ci, enverront leurs propositions au Comité central avec les motifs, au plus tard 40 jours avant l'AG par courriel au secrétariat. Elles seront communiquées aux clubs et aux membres individuels au moins 15 jours avant l'assemblée générale.

Les documents relatifs à la présente convocation (propositions, rapports, plan de situation) parviendront aux clubs avec l'ordre du jour définitif par courriel séparé.

**LE COMITÉ CENTRAL AVB**

La secrétaire :

Christine Ben Salah-Schupbach

Le Président :

Michel Berthet

Le Mont-sur-Lausanne, le 21 mai 2025